

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration adopte l'ordre du jour suivant pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Banimmo qui se tiendra **le mardi 13 mai 2025 à 11h00** au siège **social à 1000 Bruxelles, Bischoffsheimlaan 33**.

L'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont les suivants :

1. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration relatifs aux états financiers et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024

2. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve, par vote séparé, le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, tel qu'il figure dans le rapport annuel.

3. Prise de connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

4. Approbation des états financiers clôturés au 31 décembre 2024.

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les états financiers clôturés au 31 décembre 2024.

5. Prise de connaissance des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2024.

6. Affectation du résultat

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve, par vote séparé, l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration et a décidé de reporter à l'exercice suivant le solde déficitaire à traiter, après incorporation de la perte de l'exercice (-2.077.224,62 euros), pour un montant de - 3.669.482,15 euros.

7. Décharge aux administrateurs, aux représentants permanents des administrateurs et à l'auditeur.

Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge, par vote séparé, à chacun des administrateurs, aux représentants permanents des administrateurs et au commissaire aux comptes pour les fonctions qu'ils ont exercées au cours de l'exercice écoulé.

8. Nominations et révocations

Proposition de décision : L'assemblée générale décide, sur avis positif du conseil d'administration, de (re)nommer, avec effet à ce jour, 13 mai 2025, administrateurs de la société pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'exercice clos le 31.12.2030 tenue en 2031 :

- ABC-Group NV, avec représentant permanent Werner Van Walle;
- Enisor BV, avec représentant permanent Jo De Clercq;
- Granvelle Consultants & C° BV, avec représentant permanent Annette Vermeiren;
- A. Schryvers BV, avec représentant permanent Ann Schryvers;
- Liesbeth Keymeulen BV, avec représentant permanent Liesbeth Keymeulen

L'assemblée générale décide, sur avis positif du conseil d'administration, de (re)nommer, avec effet à ce jour, le 13 mai 2025, comme réviseurs d'entreprises de la société pour une période de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'exercice clos le 31.12.2027 tenue en 2028 et pour un honoraire annuel indexable de 86.400 EUR, hors TVA :

- EY Bedrijfsrevisoren BV, avec représentant permanent Mr. Christophe Boschmans

Octroi d'une procuration spéciale.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de donner une procuration spéciale à Mme. Daisy Deraymaeker, électant domicile au siège social de la société, avec droit de substitution, afin de prendre les mesures nécessaires pour le dépôt au greffe du tribunal des sociétés et la publication aux annexes du Moniteur belge des résolutions susmentionnées ainsi que pour la modification de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises, en ce compris la signature de tous les documents et pièces nécessaires à cet effet.

9. Varia.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour participer à l'assemblée générale et y exercer leur droit de vote, les actionnaires doivent prouver que le mardi 29 avril 2025, à vingt-quatre heures, heure belge (la " Date d'enregistrement "), ils sont propriétaires des actions avec lesquelles ils souhaitent participer, soit par leur inscription dans le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Au plus tard le mercredi 7 mai 2025, les actionnaires nominatifs doivent communiquer par voie électronique à la société, à l'adresse investorrelations@banimmo.be, le nombre d'actions nominatives qu'ils souhaitent détenir pour participer à l'assemblée générale. Au plus tard le mercredi 7 mai 2025, le détenteur d'actions dématérialisées fournira à Euroclear Belgium, Koning Albert II-laan 1, B-1210 Bruxelles, une attestation, délivrée par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, indiquant le nombre d'actions dématérialisées avec lesquelles il souhaite participer à l'assemblée générale.

Les actionnaires qui remplissent les formalités d'admission peuvent, dès la publication de l'avis de convocation, poser par écrit des questions aux administrateurs et au commissaire concernant leur rapport ou les points à l'ordre du jour. Ces questions doivent être adressées par voie électronique à la société à l'adresse investorrelations@banimmo.be au plus tard le mercredi 7 mai 2025.

Les actionnaires détenant (seuls ou ensemble) au moins 3 % du capital social peuvent, dans le respect des statuts, ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou des propositions de résolution. Leurs propositions doivent être transmises par voie électronique à la société à l'adresse investorrelations@banimmo.be au plus tard le lundi 14 avril 2025. Le cas échéant, l'ordre du jour modifié sera publié au plus tard le lundi 21 avril 2025.

Toute date mentionnée dans le présent avis est la date limite à laquelle la notification concernée doit être reçue par Banimmo SA.

Les statuts et tous les documents prescrits par le Code des sociétés et des associations peuvent être consultés sur le site web de la société (www.banimmo.be).

Le conseil d'administration